

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Dislog Group SA » de la société « Eramedic SA », à travers sa filiale « Dislog Dispositifs Médicaux SA ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur ultime :** « Dislog Group SA » ;
- **L'acquéreur direct :** « Dislog Dispositifs Médicaux SA » ;
- **La cible :** « Eramedic SA ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la fourniture des dispositifs médicaux.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 Mai 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Dislog Dispositifs Médicaux SA », filiale à 100% de la société « Dislog Group SA », de la société « Eramedic SA » à travers l'acquisition de la totalité de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Dislog Dispositifs Médicaux SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 670155, détenue à 100% par « Dislog Group SA ». Son siège social est situé à la zone industrielle Ouled Saleh, Bouskoura- Casablanca. La société regroupe l'ensemble des filiales du groupe Dislog actives dans le secteur des dispositifs médicaux.

« Dislog Group SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à zone industrielle Ouled Saleh Bouskoura, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 403199, active dans les secteurs de la distribution, industriel, pharmaceutique et parapharmaceutique.

« Eramedic SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à 246 Bd Mohamed V - Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 34129, spécialisée dans la fourniture des dispositifs médicaux.

Fait à Rabat, le 08 Mai 2025